



N° 006921

N°...../MEEF/CAB/.....20

22 JUL 2021

Conakry, le.....

Le Ministre d'Etat

CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Portant renouvellement du Certificat de Conformité Environnementale du projet de renforcement des Infrastructures du Chemin de Fer de Sangarédi à Kamsar/Projet Multi-utilisateurs de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG).

Vu la demande Référence: CBG.DG.191.2021, du 19 mai 2021, relative au renouvellement du Certificat de Conformité Environnementale de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG);

Vu le rapport de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale 2020 – 2021 de la CBG ;

Vu le rapport de mission de contrôle de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Juillet 2021 du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale (BGEEE);

Vu l'application effective des mesures tendant à supprimer, éviter, minimiser ou compenser les impacts négatifs du projet sur les milieux récepteurs et humains susceptibles d'être affectés par les activités du projet, et à optimiser les impacts positifs du projet ;

Le présent Certificat de Conformité Environnementale, valable pour une durée d'un an (du 21 juillet 2021 au 20 juillet 2022) et renouvelable après évaluation, jugée satisfaisante de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, est délivré à la **COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG) S.A**, pour servir et valoir ce que de droit.

Mohamed Ové GUILAVOGUI